

Date de convocation : 18/11/2024

Date d'affichage : 29/11/2024

Séance du 25 Novembre 2024 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en la mairie, sous la présidence de M. Christophe RUSPINI, 1^{er} Adjoint.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 12 (dont 2 pouvoirs)

Etaient présents : MILETTO Aurélie, LORANS Jean-Louis, RUSPINI Christophe, HERON Natacha, TRUCHET Joël, PEPIN Anne, FERLIN Estelle, BECU Dominique, LANDAZ Thierry, PLOTTIER Sylvie.

Etaient excusés : BOUVIER Nicole (maire, pouvoir donné à Christophe RUSPINI), VIOUX Alain (pouvoir donné à Aurélie MILETTO), BOISSON Andgel, PEREIRA Georges, REVET Amandine.

Secrétaire de séance : Jean-Louis LORANS

Le quorum de 8 présents étant atteint, la séance a été ouverte.

DELIBERATION 2024 – 25 : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2025 AVANT VOTE DU BUDGET 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1,

CONSIDERANT qu'il est important que la période de définition budgétaire ne paralyse pas les projets de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il est également utile de ne pas différer les paiements avant le vote du Budget Primitif 2025,

ENTENDU le rapport de Monsieur Christophe RUSPINI, 1^{er} Adjoint, Délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE

- Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement aux chapitres 21 et 23 de la section d'investissement dans la **limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent** (BP + DM), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- Chapitre 21 : 40 750.00 Euros

- Travaux sur terrains
- Travaux cimetière
- Réseaux de Voirie
- Achat de matériel informatique
- Achat immobilisations corporelles

- Chapitre 23 : 617 232.25 Euros

- Travaux Maison Médicale
- Travaux divers (immobilisations corporelles en cours)

PRECISE

- Que les dépenses d'investissement ainsi réalisées seront reprises dans le Budget Primitif 2025 de la Commune de Bourgneuf.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Christophe RUSPINI
1^{ER} Adjoint



Christophe RUSPINI,
1^{er} Adjoint,
Par Délégation

Jean-Louis LORANS
Secrétaire de séance

